

PV de la séance du Conseil communal du mercredi 13 février 2013 à 20 heures 00

Présents :

NOMS – PRENOMS	Présence
ANSAY Françoise	
de LAVELEYE Daniel	
DEGLIM Marcel	
DEPAYE Alexandre	
DUBOIS Dany	
GILON Christophe	
HANSOTTE Pascal	
HELLIN Didier	
HERBIET Cédric	
HONTOIR Céline	
HUBRECHTS René	Excusé
KALLEN Rosette	
LAMBOTTE Marielle	
LIXON Freddy	Excusé
MOYERSOEN Benoît	Excusé
Secrétaire communal	MIGEOTTE François

Le Conseil.

Séance publique

1. Zone d'activités économiques d'Ohey. Interpellation et décision suite à la décision favorable du Gouvernement wallon dans l'AGW du 13 décembre 2012

Interpellation

Le Gouvernement wallon a approuvé par Arrêté du Gouvernement wallon le projet de PCA proposé par le Collège IDO-ICO sous la précédente législature et repris dans le schéma de structure communal en vue de la création de la zone d'activités économiques d'Ohey face à la Gendarmerie. C'est donc une très belle victoire pour la Commune d'Ohey et la reconnaissance de la grande qualité du travail de la pertinence des choix opérés dans ce domaine par le Collège IDO et ICO. Cette décision du Gouvernement wallon balaie toutes les critiques émises durant la campagne électorale par l'actuelle majorité Echo et Ecolo au niveau de l'aménagement du territoire et de la localisation de la zone. Il convient donc d'interpeller le Collège actuel Echo Ecolo sur l'attitude qu'il va adopter face à ce projet. Va-t-il poursuivre le projet au profit de notre commune et de sa population, des acteurs économiques et sociaux qui croient au potentiel de notre commune ou abandonner ce projet, galvaudant ainsi les chances d'un développement positif pour notre commune, sa population et sa région ?

La validation de ce projet de zone d'activité économique pour la Commune d'Ohey constitue en effet une formidable opportunité en termes de développement économique et social pour notre commune et la population oheytoise, de création de services qui répondront également à des besoins de la population et de création d'emplois comme réponse à la volonté de réduire le chômage dans notre commune. C'est donc également une politique sociale que de déployer le potentiel économique de notre commune. Telle qu'elle avait été envisagée, pour rappel également, la zone d'activité se veut un modèle d'intégration

urbanistique, paysagère et environnementale. En clair, un projet qui s'inscrit bien dans le développement durable s'il est mené tel que nous l'avions conçu avec le BEP.

Suite à cette décision, il est donc indispensable de se mobiliser pour mener à bien avec le BEP ce projet dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, pour répondre au souhait de l'actuelle majorité de dépasser les clivages pour travailler main dans la main à l'avenir de la Commune, et au regard des compétences incontestables de certains membres de l'opposition pour mener à bien ce projet, au-delà de la connaissance des dossiers, il est proposé de confier la gestion de ce projet à une commission communale, sorte de Groupe de travail réunissant des membres de la Majorité et de l'opposition ainsi que le personnel communal en charge et des experts invités le cas échéant.

Décision

Vu le projet de zone d'activités économiques envisagé sur le site dit « de la Gendarmerie » sous la précédente législature ;

Vu les délibérations du Conseil communal des 26 mars 2012 et 28 juin 2012 adoptant définitivement le projet de schéma de structure communal ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2012 reprenant le projet de « Nouvelle zone d'activité économique sur le site de la Gendarmerie » proposé par la Commune d'Ohey dans la liste des projets de plans communaux d'aménagement en application de l'article 49bis du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie ;

Considérant que la validation de la pertinence de ce projet par cette décision et donc la possibilité de le mener à bien constitue une formidable opportunité en termes de développement économique et social pour notre commune et la population oheytoise, de création de services qui répondront également à des besoins de la population et de création d'emplois comme réponse à la volonté de réduire le chômage dans notre commune ;

Considérant la nécessité de poursuivre ce projet dans les meilleurs délais dans le cadre d'une véritable collaboration la plus large possible du conseil communal ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Par 7 voix pour (Pascal Hansotte, Rosette Kallen, Françoise Ansay, Marielle Lambotte, Christophe Gilon, Cédric Herbiet, Dany Dubois)

1 contre (Marcel Deglim)

Et 4 abstentions (Alexandre Depaye, Didier Hellin, Céline Hontoir, Daniel de Laveleye)

D'adopter l'amendement suivant :

De poursuivre la réflexion relative au développement économique d' Ohey, de construire des projets plus en phase avec les besoins des citoyens à moyen et long terme et plus conformes ainsi à la volonté exprimée par les citoyens lors des élections du 14/10/2012.

Article 2

Par 5 voix POUR (Alexandre Depaye, Didier Hellin, Céline Hontoir, Daniel de Laveleye, Marcel Deglim)

7 voix CONTRE (Pascal Hansotte, Rosette Kallen, Françoise Ansay, Marielle Lambotte, Christophe Gilon, Cédric Herbiet, Dany Dubois)

Et 0 abstention

En conséquence, le Conseil décide :

De ne pas mettre en place une commission communale réunissant des membres de la majorité et de l'opposition, ainsi que le personnel communal compétent et les personnes invitées afin d'assurer le suivi et la finalisation de ce projet. Cette commission veillera également à associer quand nécessaire les représentants des riverains direct du projet.

2. Projet de réseau de chaleur d'Ohey. Interpellation et proposition de décision

Interpellation

Lors de la précédente législature, le Collège communal a travaillé activement à l'élaboration d'un projet de réseau de chaleur communal au centre d'Ohey. Ce projet vise au départ à alimenter un ensemble de bâtiments communaux et para-communaux comprenant : l'école primaire d'Ohey, l'école maternelle d'Ohey, le centre sportif, la Maison Rosoux, la Maison « Streel » voisine, la Maison communale, la Maison Sacré, la Maison Marie, la « Maison de la convivialité », la crèche, l'église, ainsi que les salles de la fanfare et du foyer rural via un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois qui sera adossée au centre sportif, chaudière bois alimentée par des plaquettes issues de nos bois communaux en priorité. Il vise également à desservir les particuliers situés dans un rayon déterminé, directement voisins du réseau de chaleur (un potentiel important d'une trentaine de logements).

Il convient de constater que nombre d'habitations situées dans un rayon intéressant du réseau de chaleur disposent d'installations de chauffage anciennes ou caractérisées par une faible efficacité énergétique et qu'un ensemble de logements en construction peut également y être raccordé.

Ce projet très complexe sur le plan technique et financier a été primé par un jury indépendant et a conduit la Commune à recevoir le prix du meilleur projet technique dans le cadre du concours « Communes Clim'actives » en 2009. Grâce au subside reçu dans ce cadre, une étude approfondie a été menée par un consultant avec élaboration d'un cahier des charges en vue du lancement d'un marché public. Ce projet a également été accompagné par la FRW et par le facilitateur bois-énergie tout au long du processus d'élaboration. Particulièrement pertinent en terme d'énergie renouvelable, de développement durable, de lutte contre les émissions de CO2 et de développement rural, il répond particulièrement bien aux défis et objectifs du programme communal de développement rural approuvé par le Gouvernement wallon en date du 21 décembre 2012. Il fait l'objet d'une fiche-projet reprise en lot 1. La CRAT a souligné tout particulièrement la pertinence de cette fiche-projet et l'intérêt du partenariat public-privé envisagé dans ce cadre. Un avant-projet de cahier des charges a été préparé par le consultant, cahier des charges qui ne demande qu'à être finalisé. Il restait à déterminer les particuliers pouvant être raccordés et marquant un intérêt pour le projet. Ce travail de terrain a été réalisé par moi-même et le conseiller énergie durant l'automne.

Le changement de majorité a conduit manifestement à un flottement préjudiciable dans ce dossier pourtant prioritaire et reconnu comme tel par la CLDR et le PCDR. Les critiques émises par l'actuelle majorité durant la campagne électorale contre ce projet pourtant véritablement reconnu par des instances indépendantes ne sont pas sans inquiéter. Il semblerait par ailleurs qu'avant de poursuivre le projet, la majorité souhaiterait confier une mission d'évaluation à un consultant indépendant....Or, il faut savoir que le projet a été suivi de manière totalement indépendante et constante par le facilitateur bois énergie Monsieur Flahaut, dont la compétence, l'expérience et l'indépendance ne sont absolument pas contestables. Pourquoi dès lors vouloir dépenser des sommes importantes et inutiles pour une étude supplémentaire ? La finalisation du cahier des charges est possible dans un délai court pour autant que les personnes appelées à suivre le dossier aient suffisamment la connaissance du dossier, du terrain et la compétence « projets ». Le retard déjà pris dans ce dossier par l'actuelle majorité et les délais envisagés ont déjà conduit au désistement probable d'un des partenaires privés. Une telle situation est regrettable. Il est aussi regrettable que la Majorité actuelle ne daigne pas consulter l'ancien échevin du développement durable qui a porté à bout de bras ce dossier et qui le connaît particulièrement bien. D'autant que les retombées économiques, sociales et environnementales de ce projet sont indéniables pour la Commune : le financement par le biais du PCDR par l'introduction de la fiche projet comme convenu en CLDR permettrait d'obtenir un financement très important de la Wallonie, dépassant largement les 50% et le retour sur investissement communal sera dans ce cadre rapide et permettra des

économies substantielles en dépenses énergétiques pour la Commune, de même qu'une valorisation en circuit court des ressources renouvelables des bois communaux, outre qu'il peut offrir à moyen terme une intéressante voie de diversification porteuse de revenus durables pour le monde agricole oheytois, au travers du développement de l'agro-foresterie. Les économies en dépenses énergétiques permettront le financement d'autres projets communaux en développement rural.

Les déclarations de l'Echevine Madame Ansay en conseil communal du 28 janvier dernier sur le fait que la fiche-projet ne pourrait être finalisée rapidement pour introduire la demande de convention et de subside « PCDR » en 2013 ne sont pas fondées. Le projet de réseau de chaleur est une des fiches-projet les plus abouties, sans doute la plus complète et la plus importante du PCDR. Avec de la volonté, de la compétence, une bonne connaissance de terrain et la mobilisation de toutes les compétences disponibles, il est possible de finaliser la fiche dans un délai de 2 à 3 mois maximum.

Le Groupe idOhey tient par ailleurs à affirmer sa disponibilité pour mettre sa compétence, son expérience et sa connaissance du dossier et du terrain au profit d'un partenariat large du conseil communal dépassant les clivages pour faire aboutir ce projet dans l'intérêt de la population et de la Commune.

Raison pour laquelle la présente interpellation est déposée. Il est proposé de mettre en place un groupe de travail pour réaliser ce partenariat stratégique.

Décision

Considérant que durant la précédente législature, le Collège communal a travaillé activement à l'élaboration d'un projet de réseau de chaleur communal au centre d'Ohey, projet visant à alimenter un ensemble de bâtiments communaux et para-communaux comprenant : l'école primaire d'Ohey, l'école maternelle d'Ohey, le centre sportif, la Maison Rosoux, la Maison « Streel » voisine, la Maison communale, la Maison Sacré, la Maison Marie, la « Maison de la convivialité », la crèche, l'église, ainsi que les salles de la fanfare et du foyer rural et visant en outre à desservir les particuliers situés dans un rayon déterminé, directement voisins du réseau de chaleur (un potentiel important d'une trentaine de logements) via un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois qui sera adossée au centre sportif, chaudière bois alimentée par des plaquettes issues de nos bois communaux en priorité ;

Considérant que nombre d'habitations situées dans un rayon intéressant du réseau de chaleur disposent d'installations de chauffage anciennes ou caractérisées par une faible efficacité énergétique et qu'un ensemble de logements en construction peut également y être raccordé ;

Considérant que ce projet très complexe sur le plan technique et financier a été primé par un jury indépendant et a conduit la Commune à recevoir le prix du meilleur projet technique dans le cadre du concours « Communes Clim'actives » en 2009 ;

Considérant que grâce au subside reçu dans ce cadre, une étude approfondie a été menée par un consultant avec élaboration d'un cahier des charges en vue du lancement d'un marché public ;

Considérant que ce projet a également été accompagné par la FRW et par le facilitateur bois-énergie tout au long du processus d'élaboration ;

Considérant l'intérêt majeur de ce projet, particulièrement pertinent en terme d'énergie renouvelable, de développement durable, de lutte contre les émissions de CO2 et de développement rural ;

Considérant que ce projet répond particulièrement bien aux défis et objectifs du programme communal de développement rural approuvé par le Gouvernement wallon en date du 21 décembre 2012 et fait l'objet d'une fiche-projet reprise en lot 1, sélectionné par la CLDR comme la première fiche-projet à introduire au Gouvernement wallon dans le cadre du PCDR ;

Considérant que la CRAT a souligné tout particulièrement la pertinence de cette fiche-projet et l'intérêt du partenariat public-privé envisagé dans ce cadre ;

Considérant qu'un avant-projet de cahier des charges a été préparé par le consultant, cahier des charges qui ne demande qu'à être finalisé vu qu'il restait à déterminer les particuliers pouvant être raccordés et marquant un intérêt pour le projet, travail de terrain qui a été largement réalisé avec le conseiller énergie durant l'automne.

Considérant que le projet a été suivi de manière totalement indépendante et constante par le facilitateur bois énergie Monsieur Flahaut, dont la compétence, l'expérience et l'indépendance ne sont absolument pas contestables, qu'il n'est donc pas pertinent de vouloir dépenser des sommes importantes et inutiles pour une étude supplémentaire ;

Considérant que le retard déjà pris dans ce dossier ces dernières semaines ont déjà conduit au désistement probable d'un des partenaires privés, situation regrettable ;

Considérant que la finalisation du cahier des charges est possible dans un délai court pour autant que les personnes appelées à suivre le dossier aient suffisamment la connaissance du dossier, du terrain et la compétence « projets

Considérant les retombées économiques, sociales et environnementales de ce projets très positives et indéniables pour la Commune ;

Considérant que le financement par le biais du PCDR par l'introduction de la fiche projet comme convenu en CLDR permettrait d'obtenir un financement très important de la Wallonie, dépassant largement les 50% et le retour sur investissement communal sera dans ce cadre rapide et permettra des économies substantielles en dépenses énergétiques pour la Commune, de même qu'une valorisation en circuit court des ressources renouvelables des bois communaux, outre qu'il peut offrir à moyen terme une intéressante voie de diversification porteuse de revenus durables pour le monde agricole oheytois, au travers du développement de l'agro-foresterie ;

Considérant que les économies en dépenses énergétiques permettront le financement d'autres projets communaux en développement rural ;

Considérant que le projet de réseau de chaleur est une des fiches-projet les plus abouties, sans doute la plus complète et la plus importante du PCDR et qu'avec de la volonté, de la compétence, une bonne connaissance de terrain et la mobilisation de toutes les compétences disponibles, il est possible de finaliser la fiche dans un délai de 2 à 3 mois maximum ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1. :

Par 7 voix pour (Pascal Hansotte, Rosette Kallen, Françoise Ansay, Marielle Lambotte, Christophe Gilon, Cédric Herbiet, Dany Dubois)

2 contre (Marcel Deglim, Daniel de Laveleye)

Et 3 abstentions (Alexandre Depaye, Didier Hellin, Céline Hontoir)

D'adopter l'amendement suivant :

de poursuivre la réflexion dans le cadre des fiches de projets PCDR, en veillant à respecter les orientations prioritaires de la nouvelle majorité, telles que l'ont exprimé les électeurs lors des élections du 14/10/2012.

Article 2.

Par 5 voix POUR (Alexandre Depaye, Didier Hellin, Céline Hontoir, Daniel de Laveleye, Marcel Deglim)

7 voix CONTRE (Pascal Hansotte, Rosette Kallen, Françoise Ansay, Marielle Lambotte, Christophe Gilon, Cédric Herbiet, Dany Dubois)

Et 0 abstention

En conséquence, le Conseil décide :

de ne pas mettre en place un groupe de travail associant majorité et minorité et en particulier l'ancien Echevin du développement durable, le conseiller énergie, le facilitateur bois-énergie, la FRW pour mettre en place ce partenariat stratégique assurant le suivi du projet.

3. Projet d'implantation de Colruyt à Ohey. Interpellation

Le développement d'une offre commerciale adaptée sur le territoire d'Ohey représente pour la Commune, la population d'Ohey et les habitants de la région environnante un enjeu important, que ce soit en termes de prix payés pour les besoins quotidiens, d'accessibilité, de mobilité mais aussi de développement économique et social.

Force est de constater qu'aujourd'hui, l'offre commerciale existante reste insuffisante dans un rayon raisonnable pour répondre de manière satisfaisante et accessible aux besoins modernes des oheytois et des habitants de la région la plus proche de notre commune. La majeure partie de la population oheytoise se rendent pour faire les courses du ménage à des prix compétitifs dans différentes surfaces commerciales à Andenne, Huy, Ciney et Namur ou environs. Cela représente des déplacements importants et des inconvénients pour les habitants, outre les incidences environnementales.

L'attractivité économique qu'exerce l'axe central d'Ohey dans ce domaine est dès lors un atout qu'il convient de prendre en compte pour permettre le développement de solutions répondant à la demande de la population, sur base de l'initiative privée accompagnée, encadrée, facilitée et complétée par l'initiative publique. En rappelant que le rôle de l'autorité publique n'est pas, dans notre système démocratique de droit, de freiner l'initiative privée sous des prétextes ou ambition de dirigisme économique mais bien d'encadrer celle-ci et de favoriser une concurrence équilibrée qui permette de répondre aux besoins de la population au sens large. Dans ce contexte, l'enjeu du maintien du petit commerce local doit bien entendu être pris en compte mais force est de constater qu'à Ohey, seul subsiste pour le commerce de type épicerie ou « superette » notre bien connue première dame oheytoise Paulette, qui a su préserver une place grâce à un ancrage local puissant, un dynamisme et une disponibilité hors pair. D'autres acteurs commerciaux locaux ont également pu se développer et s'étendre dans différents domaines et de nouveaux petits commerces ont vu le jour, de même qu'une offre de type Horeca s'est redéployée sur un territoire qui avait été déserté. Il existe un effet d'entraînement qui présente d'ailleurs de belles opportunités d'avenir. Les dossiers socio-économiques démontrent l'attractivité de la zone, l'importante demande de la région et la pertinence du développement d'une offre commerciale adaptée et diversifiée sur notre territoire et l'axe central d'Ohey, sur base d'une analyse stratégique de notre sous-région.

Le développement de l'offre commerciale sur l'axe central de la Commune est une réalité qui s'est fortement renforcée ces dernières années et qui est à l'origine d'une attractivité plus grande de notre commune, avec un potentiel de diversification intéressante permettant de répondre aux attentes de la population. L'inscription dans un arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2013 du projet de PCAR pour la zone d'activités économiques dite « de la Gendarmerie » renforce encore cette attractivité et offre à la commune et à sa population des opportunités de développement rural, économique, social en termes d'emplois importants et essentiels et prouve la pertinence de l'approche communale développée ces dernières années.

Récemment, le Groupe Colruyt a déposé un projet de développement d'une surface commerciale OKAY sur le territoire d'Ohey, en face de la gendarmerie. L'analyse objective sur le plan économique et social a conduit naturellement et logiquement à un avis positif pour ce qui concerne le permis socio-économique introduit par le Groupe Colruyt, qui se fonde par ailleurs sur une analyse de la clientèle de leurs magasins de la région. Aucun argument ne permettait de rendre un avis négatif outre la conviction qu'un tel projet répondra incontestablement à un besoin de la population par le biais d'une offre plus diversifiée et plus accessible à l'ensemble des ménages de la région.

Nous souhaitons dès lors interroger le Collège sur le suivi de ce dossier. Où en est-il ? Quelle est la position du Collège communal sur ce projet ?

Il est précisé que le dossier suit son cours et que ce point figure à l'ordre du jour de la réunion du 20 février prochain à laquelle les commerçants et les indépendants ont été invités. Une invitation est remise en séance aux conseillers.

4. Projet équestre à la Rue Bois d'Ohey. Interpellation

Récemment, un particulier a déposé un projet de transformation majeure d'une maison située Rue Bois d'Ohey, transformation consistant en un établissement équestre important dont la compatibilité avec le voisinage est contestable.

Les habitants de la Rue du Bois d'Ohey ne s'y sont pas trompés et ont introduit en nombre des réclamations dans le cadre de l'instruction de la demande de permis d'urbanisme. Si au départ, l'avant-projet se limitait à une habitation familiale comportant quelques box pour les chevaux des futurs propriétaires, le projet déposé dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme a pris des proportions telles qu'il ne peut que poser des problèmes de voisinage importants.

A la lecture des procès-verbaux du Collège communal, nous avons pu constater que, malgré les remarques pertinentes des riverains, le Collège communal n'a pas demandé au promoteur de revoir son projet mais à rendu un avis favorable simplement assorti de la condition que les activités soient compatibles avec le voisinage. Cet avis est manifestement une réponse inadaptée dans le cadre de ce dossier, de la part du Collège communal. Il ne fallait pas simplement rendre un avis favorable avec cette condition floue et insuffisante, il fallait revoir fondamentalement le projet pour en réduire l'importance de telle manière à le rendre dans les plans compatible directement avec le voisinage et pour rencontrer les craintes et attentes légitimes des riverains.

Nous souhaitons dès lors interpellier le Collège à ce propos et lui demandons de revoir fondamentalement sa position.

En introduction du Conseil, le Bourgmestre a indiqué que la question de l'achat du site faisait actuellement l'objet d'une action en justice. Il n'y a pas d'autres commentaires suite à l'interpellation.

Point 5. Projet Jolies Notes. Interpellation et proposition de décision

Interpellation

Sous la précédente législature 2006-2012, le Collège communal ICO-IDO a su développer une superbe initiative pour nos écoles et nos enfants au travers d'un partenariat avec la réputée association « Jolies Notes » pour initier nos enfants à la musique. Des projets ont été déposés et ont pu bénéficier de subsides de la Communauté Wallonie Bruxelles. En 2012, un nouveau projet a été introduit par le Collège ICO-IDO en partenariat avec Jolies notes pour mener une vaste opération rassemblant l'ensemble des écoles du Grand Ohey.

Il convient de ne pas négliger l'importance de l'éveil culturel de nos enfants et l'apprentissage de la musique représente un moyen puissant d'ouverture de nos jeunes à ce monde merveilleux mais aussi un beau moyen d'apprendre des modes de fonctionnement qui serviront au-delà dans la vie : l'apprentissage de la musique implique en effet l'écoute, la patience, la structure, la progression, la rigueur et la créativité de même qu'elle favorise des logiques de groupe.

Ce projet centré sur les jeux et chants d'autrefois et d'aujourd'hui dans les cours de récréation développé avec une approche intergénérationnelle a bénéficié une fois de plus d'une décision favorable de la Communauté Wallonie-Bruxelles avec des subsides importants à la clef. Le Collège avait décidé de conserver l'intervention communale en sus des subsides pour mener un projet dans toutes les écoles avec à la fin de l'année scolaire un concert rassemblant toutes les écoles dans un spectacle qui ne peut qu'être de qualité et enrichissant. La bonne réalisation de ce projet nécessite une implication non seulement des écoles, ce qui est le cas, mais également du Collège. Il convient aussi de veiller à garantir la logistique nécessaire comme par exemple le choix d'une salle permettant d'accueillir le concert.

Le Groupe idOhey souhaite dès lors interroger le Collège sur le suivi du projet, sa pérennisation et réaffirme qu'il est disposé à participer à ce suivi de manière active pour autant que le Collège veuille bien l'y associer. Quoi de plus pertinent que d'associer les véritables porteurs de ce projet.

Décision

Vu le partenariat développé sous la précédente législature 2006-2012 par le Collège communal qui a permis de développer une superbe initiative pour nos écoles et nos enfants avec l'association « Jolies Notes » pour initier nos enfants à la musique ;

Vu les projets qui ont pu bénéficier de subsides de la Communauté Wallonie Bruxelles ;

Vu qu'en 2012, un nouveau projet a été introduit par le Collège ICO-IDO en partenariat avec Jolies notes pour mener une vaste opération rassemblant l'ensemble des écoles du Grand Ohey ;

Considérant qu'il est important de favoriser l'éveil culturel de nos enfants, que l'apprentissage de la musique représente un moyen puissant d'ouverture de nos jeunes à ce monde merveilleux mais aussi un beau moyen d'apprendre des modes de fonctionnement qui serviront au-delà dans la vie : l'apprentissage

de la musique implique en effet l'écoute, la patience, la structure, la progression, la rigueur et la créativité de même qu'elle favorise des logiques de groupe ;

Considérant que ce projet centré sur les jeux et chants d'autrefois et d'aujourd'hui dans les cours de récréation développé avec une approche intergénérationnelle a bénéficié une fois de plus d'une décision favorable de la Communauté Wallonie-Bruxelles avec des subsides importants à la clef ;

Considérant qu'il a été décidé de conserver l'intervention communale en sus des subsides pour mener un projet dans toutes les écoles avec à la fin de l'année scolaire un concert rassemblant toutes les écoles dans un spectacle qui ne peut qu'être de qualité et enrichissant ;

Considérant que la bonne réalisation de ce projet nécessite une implication non seulement des écoles, ce qui est le cas, mais également du Collège, également pour veiller à garantir la logistique nécessaire comme par exemple le choix d'une salle permettant d'accueillir le concert ;

Considérant la proposition du Groupe idOhey quant au suivi du projet, sa pérennisation et sa disponibilité à participer à ce suivi de manière active dans un partenariat majorité et minorité ;

Considérant la volonté exprimée par le Président du Conseil communal de dépasser les clivages majorité-opposition pour travailler main dans la main sur des projets communaux.

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1.

A l'unanimité,

De poursuivre le projet de partenariat Jolies Notes conformément au cadre fixé avec l'association qui a permis l'obtention des subsides.

Article 2.

Par 11 voix pour (Pascal Hansotte, Rosette Kallen, Françoise Ansay, Marielle Lambotte, Christophe Gilon, Cédric Herbiet, Dany Dubois, Alexandre Depaye, Didier Hellin, Céline Hontoir, Daniel de Laveleye,)

Et 1 voix contre (Marcel Deglim)

D'adopter l'amendement suivant :

de charger l'Echevine de l'enseignement d'assurer le suivi de ce projet

6. Sécurité et convivialité de la Chaussée de Ciney. Demande d'information

La Chaussée de Ciney est une voirie rapide qui comporte d'importants problèmes de sécurité, pas seulement sur Ohey.

Des mesures importantes ont été prises à différents endroits et notamment sur le trajet au centre d'Ohey pour réduire autant que faire se peut ces problèmes.

Différents accidents récents sont encore intervenus récemment. Le point avait été déposé par le Groupe idOhey lors du Conseil convoqué par ce même Groupe le 21 janvier 2013 mais la Majorité avait refusé l'urgence demandée pour évoquer le point. Le point a été abordé à nouveau lors du Conseil communal du 28 janvier 2013 dans le cadre des informations du Bourgmestre qui a communiqué les démarches entreprises dans le domaine de la sécurité, indiquant qu'une visite de terrain était programmée dans les prochains jours.

Il convient cependant d'indiquer que l'angle d'analyse envisagé apparaît comme trop restreint au regard des enjeux posés par la Chaussée de Ciney, enjeux qui bien entendu concerne la sécurisation mais également la convivialité de cette artère devenue un véritable lieu de vie et d'activités au-delà de l'axe de mobilité.

Ainsi, le développement du commerce, des activités de loisirs et de l'habitat sur cet axe dynamise le centre du village et transforme peu à peu cet axe et son utilisation. Par ailleurs, les aménagements anciens de cette voirie au centre d'Ohey n'ont pas été particulièrement heureux et posent des difficultés tant en termes de nuisances pour les riverains (on pense notamment aux dos d'âne réalisés avec une

alternance de pavés et de béton particulièrement bruyants et provoquant d'importantes vibrations pour les riverains) que de réduction de l'espace « mobilité douce ». Les besoins de stationnement pour les activités en développement doivent aussi être appréhendés positivement, d'autant qu'ils peuvent participer à un aménagement plus convivial de cet axe, notamment entre la Place de Monge et le rond-point.

Ce ne sont donc pas uniquement des questions de sécurité qui se posent. L'aménagement de l'axe depuis la station essence en venant d'Andenne jusqu'à la sortie et le rond-point en allant vers Sorée ainsi que les portions allant de ce rond-point vers Sorée doit être envisagé de manière plus globale et faire l'objet d'une analyse stratégique des différents aspects évoqués ci-dessus.

Ce point mérite un débat au sein du Conseil communal et nécessitera également une étroite concertation entre la Commune, la population et les acteurs concernés, la Province et la Région.

Nous interrogerons dès lors le Collège à ce sujet lors du Conseil communal et apporteront des pistes dans ce cadre.

Il est précisé qu'une réunion a eu lieu le 4 février 2013 en présence de représentants communaux, provinciaux, régionaux et de la zone de police.

Divers aménagements de la chaussée sont dès à présent envisageables à court terme mais nécessitent une inscription budgétaire au niveau provincial. Il est demandé que les interpellations nécessaires soient faites à ce niveau de pouvoir afin que ce soit effectivement le cas.

Le constat est par ailleurs fait que le coffre de la voirie nécessite une rénovation en profondeur, ce qui représentera une intervention financière majeure à charge du futur gestionnaire de la voirie, à savoir le SPW.

Est également soulignée l'importance d'adopter une vision supra-communale, en associant à la réflexion notamment les communes de Gesves et de Ciney.

Pas de question du public

Questions/remarques des conseillers :

Un conseiller indique qu'il n'est pas le seul à habiter Rue Saint -Mort et ce suite à l'interpellation d'un autre conseiller en début de conseil au sujet d'échanges via les réseaux sociaux de messages qualifiés de diffamants.

Un conseiller demande que le profil financier de la Commune dressé par Belfius soit envoyé aux conseillers.

Un conseiller indique que, sauf éventuelle contre-indication, les jetons de présence doivent bien être perçus par les conseillers et peuvent ensuite seulement être reversés à une association, les représentants de la majorité s'étant engagés en début de conseil à ne pas percevoir le jeton lié à ce conseil.

Un conseiller indique apprécier que le Bourgmestre reconnaisse l'utilité d'un tel conseil et des échanges qui y ont eu lieu, un autre attirant l'attention sur le fait de ne pas être démagogique en évoquant, par exemple, le coût lié à au droit inscrit dans le CDLD pour un tiers des conseillers de convoquer le conseil communal.

Un conseiller demande que les conseils débutent plutôt en soirée et que ceux-ci se terminent dans un timing raisonnable.

Enfin, un conseiller retrace un bref historique des routes provinciales à Ohey.